

DEUXIÈME ANNÉE MUSICOLOGIE



Le concert dans l'œuf - École de Jérôme Bosch, vers 1561

2017-2018

Vous êtes inscrit(e) en deuxième année de licence de musicologie, à **l'UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements

Gardez-le précieusement!

TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
<u>PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS</u>	<u>3</u>
<u>DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE</u>	<u>4</u>
<u>PARCOURS INTERPRÉTATION ET PRATIQUES MUSICALES</u>	<u>12</u>
<u>RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE MUSICOLOGIE</u>	<u>13</u>
<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>22</u>

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ

GRENOBLE ALPES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

1^{er} semestre 2017/ 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 18 septembre 2017 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

2^e semestre 2017 / 2018

DÉBUT DES COURS :	Lundi 22 janvier 2018 au matin
FIN DES COURS :	Vendredi 4 mai 2017 au soir
EXAMENS :	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 ^e session du 1 ^e et du 2 ^e semestre à partir du lundi 11 juin 2018

JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1^{er} novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1^{er} mai 2018 (**Fête du travail**) ; Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

NOËL : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

HIVER : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

PRINTEMPS : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS

Marie DEMEILLIEZ	Directrice du Département de Musicologie Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
Patrick REVOL	Responsable Licence Maître de Conférences (HDR) Réception des étudiants : sur rendez-vous
Yves RASSENDREN	Responsable L3 Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
Myriam FRINAULT	Responsable L2 P.R.A.G Réception des étudiants : sur rendez-vous
Isabelle GARCIA-RAMBAUD	Responsable L1 P.R.C.E Réception des étudiants : sur rendez-vous
Matthieu CAILLIEZ	A.T.E.R

CHARGES DE COURS

Jean-Philippe ATTANÉ
Jean-Marc MICHEL
François-Gildas TUAL
Daniel MARFAING
Samson TOGNAN

DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS

PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

SEMESTRE 3		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE1	Histoire de la Musique	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE2	Technique musicale	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE3	Théorie musicale	48h TD	5	2
	Acoustique			
	Analyse			
UE4	Pratiques musicales	36h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
UE5	Langue	24h TD	4	1
	Anglais UFR ARSH			
UE6	Option	48h CM/TD	4	1
	Projet artistique tutoré			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			
SEMESTRE 4		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE7	Histoire de la Musique	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE8	Technique musicale	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE9	Théorie musicale	48h TD	5	2
	Analyse/ Commentaire d'écoute			
	Acoustique			
UE10	Pratiques musicales	36h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
UE11	Langue (au choix)	24 h TD	4	1
UE12	Options	48h CM/TD	4	2
	Projet artistique tutoré			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			

SEMESTRE 3

UE1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE - 6 ECTS - 48H CM

2 MATIERES A CHOISIR DANS LA LISTE

❖ MUSIQUE BAROQUE

DEMEILLIEZ MARIE

Ce cours envisagera la musique de la fin du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, sous des angles variés : l'approche esthétique, avec l'évolution des principaux genres et courants musicaux, sera juxtaposée à des cours sur l'histoire des pratiques musicales et des lieux de la musique, replacés dans leur contexte artistique, historique et social. Enfin, la théorie musicale sera abordée par l'écoute et l'analyse d'œuvres et par une initiation au solfège ancien. Une large place sera accordée aux sources anciennes, partitions en fac-similés, textes anciens, iconographie, grâce auxquelles se comprend désormais la musique ancienne.

Bibliographie indicative

BUKOFZER, Manfred F., *La musique baroque*, Paris, J.-C. Lattès, nouvelle édition, 1988.

BOUISSOU (Sylvie), *Vocabulaire de la musique baroque*, Paris, Minerve, 1996.

MORRIER (Denis), *Chroniques musiciennes d'une Europe baroque*, Paris, Fayard/Mirare, 2005.

❖ MUSIQUE 1830-1870 : L'AGE D'OR DU ROMANTISME

RASSENDREN YVES

L'éclosion du Romantisme musical en Europe : Berlioz et les compositeurs de la génération 1830 (Chopin, Schumann, Mendelssohn, Liszt...)

Étude des caractéristiques du langage musical.

❖ MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1900 A 1945

REVOL PATRICK

Étude du langage musical de quelques compositeurs particulièrement représentatifs de la première partie du XXe siècle (Bartok, Stravinsky, Schoenberg, Berg, Webern, les premières œuvres de Varèse et Cage).

❖ MUSIQUES TRADITIONNELLES ET JAZZ

REVOL PATRICK

CAILLIEZ MATTHIEU

Ce cours comporte deux aspects :

Une approche de différents genres de musiques asiatiques (12 heures)

Un panorama du jazz (12h)

UE2 TECHNIQUE MUSICALE - 6 ECTS - 48H TD

❖ ÉCRITURE

FRINAULT MYRIAM

Harmonisation à 4 voix (clés instrumentales) :

Chants donnés et basses chiffrées.

Accords : +6 et +6 ; 7èmes d'espèces ; 9èmes de dominante avec et sans fondamentale.

Écriture en notes réelles. Langage tonal

❖ FORMATION MUSICALE

CAILLIEZ MATTHIEU

Le travail effectué en classe est dans le prolongement de la 1^e année de licence :

Notation et réalisation de fragments rythmiques à une et deux voix

Déchiffrage de chants de caractère tonal et modal, englobant tous les intervalles.

Lecture de notes sur 5 clés et sur partitions d'orchestre.

Dictées de synthèse à partir d'extraits du répertoire.

Transcription de dictées harmoniques, dont les enrichissements d'accords évoluent en fonction du programme d'écriture musicale.

Bibliographie indicative

JOLLET Jean-Clément, *Jeux de rythmes... et jeux de clés*, Volume 6, Paris, Billaudot Editeur.

UE3 THÉORIE MUSICALE - 5 ECTS – 48H TD

❖ ANALYSE

DEMEILLIEZ MARIE

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues en 1^e année de licence : évolution du langage harmonique aux XIX^e et XX^e siècle, écriture fuguée, structures complexes.

Bibliographie :

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

❖ ACOUSTIQUE

ATTANE JEAN-PHILIPPE

Ce cours a pour principal objectif de fournir les bases d'acoustique musicale concernant les mécanismes de production et de transformation du son. Après une introduction concernant les différents paramètres du son (intensité en dB, timbre...), et une étude des mécanismes mis en jeu dans les différents instruments, nous donnerons quelques éléments relatifs au fonctionnement de l'oreille interne, à la théorie de la phonation, et à la transformation analogique ou numérique des

sons. Avec une approche plus historique, nous traiterons également de la question de la consonance (problème du tempérament, théories médiévales, Ramistes...).

UE4 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 36H CM/TD

❖ **CHŒUR**

RASSENDREN YVES

❖ **ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER**

DEMEILLIEZ MARIE

Réalisation d'enchaînements harmoniques simples, initiation à la basse chiffrée, accompagnement de mélodies tonales dans différents styles.

Evaluation : Contrôle continu.

Bibliographie indicative

DUHA, Isabelle, *L'Harmonie en liberté*, vol. 1, éd. Billaudot

UE5 LANGUE - 4 ECTS – 24H TD

ANGLAIS UFR ARSH

GUY REBECCA

UE6 OPTIONS – 4 ECTS – 48H TD

❖ **PROJET ARTISTIQUE TUTEUR**

FRINAULT MYRIAM

RAMBAUD-GARCIA ISABELLE

Les Projets Artistiques Tutorés sont des concerts (organisés en 2 après-midi par semestre), dont le programme est entièrement conçu et réalisé par les étudiants.

Ceux-ci sont vivement incités à jouer en ensembles et à répéter tout au long du semestre, en dehors des cours universitaires. Ils présentent le fruit de leur répétitions lors de leur passage de 7 minutes. Le choix de l'œuvre est libre: il peut s'agir d'une création personnelle ou de l'interprétation d'une pièce existante, de musique de chambre ou de musique populaire, d'un mini spectacle musico-théâtral ou d'un moment musical pur...

Les objectifs de ces concerts imposés sont multiples:

- ils complètent la saison des concerts des musicologues, en ouvrant le champ des possibilités musicales
- ils mettent en valeur les qualités musicales des étudiants en musicologie
- ils incitent les musicologues à jouer en ensembles, donc à développer les facultés d'écoutes multiples et l'esprit de cohésion.

❖ **OPTIONS (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE, STAGE)**

1 option à choisir Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue

SEMESTRE 4

UE7 HISTOIRE DE LA MUSIQUE – 6 ECTS – 48H CM

2 A CHOISIR DANS LA LISTE

❖ MUSIQUE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Ce cours invite les étudiants à explorer mille ans de musique, véritable berceau de la civilisation occidentale.

Expression de la prière, le chant dès l'antiquité tardive assume sa fonction de médiateur entre l'humain et le divin : la première partie du cours expliquera donc la lente gestation du répertoire monodique religieux sous l'angle historique et politique (Rome, l'empire carolingien), puis culturel (office et messe) et technique (octoechos, notation).

Aux XIIe et XIIIe siècles, la monodie s'oriente, avec les premiers créateurs de la chanson que sont les troubadours et les trouvères, vers le domaine profane : raffinement poétique et virtuosité d'écriture sont de mise pour exprimer l'idéal de courtoisie à travers la fin' amor, le culte marial, la satire politique ou les chansons de croisades. Les genres lyrico-narratifs et lyricochorégraphiques ainsi que la typologie mélodique seront également abordés.

La 2ème partie étudiera chronologiquement le vaste domaine de la polyphonie à travers la formation de l'organum et l'école Notre-Dame. Le motet pluritextuel et le conduit seront replacés dans le contexte de mutation de l'espace et du temps propre à l'ars antiqua du XIIIe siècle et mettra en relation l'organisation tripartite de la musique, la pensée scolastique et l'architecture gothique.

Enfin, l'ars nova du XIV représentée en France par l'oeuvre de Machaut (messe, ballade, rondeau, virelai) et en Italie par Landini (madrigal, caccia, ballata) permettra également d'évoquer les crises qui affectent profondément la hiérarchie de l'église, créant un nouvel équilibre des forces sacrées et profanes dans l'art musical.

Les générations suivantes de compositeurs au XV^e siècle : Dufay, Binchois, puis Ockeghem et Busnois dans le cadre de l'école franco-flamande, et enfin Josquin des Prés orienté déjà vers la Renaissance, poursuivront l'évolution du langage à travers messes, motets et chansons.

Renaissance

Pour les musiciens, l'idéal humaniste de la renaissance se confond avec l'âge d'or de la polyphonie (chanson parisienne, chanson mesurée à l'antique) et repose sur l'union étroite de la poésie et de la musique, exigeant à la fois expression et intelligibilité. Cet idéal humaniste annonce les premiers essais de monodie accompagnée.

Airs de cour, ballet de cour, madrigaux et intermèdes italiens ou masques anglais confortent l'idée d'un véritable spectacle d'art total mais ne doivent pas nous faire oublier la richesse d'un répertoire purement instrumental naissant.

Bibliographie indicative

MASSIN (Jean et Brigitte), *Histoire de la musique occidentale*, éd Fayard, 1998.

Guide de la musique au Moyen-âge, Paris, Fayard, Collection les indispensables de la musique, 1999

CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique du Moyen-âge*, Paris, Fayard, coll. Les chemins de la musique, 2002

LE VOT Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris, éd Minerve, coll. Musique ouverte, 2001
+ articles dans le Bordas, *Histoire de la musique* (dictionnaire)

❖ MUSIQUE EN EUROPE DE 1750 A 1830

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Le temps des Lumières est celui de la transition d'une esthétique des passions à une esthétique du sentiment. Sur fond de réforme de l'opéra et dans un contexte de mutations sociales, la musique instrumentale prend son essor et montre le chemin de l'idéal de musique absolue qui traverse la

période romantique sous diverses formes. Le XIX^e siècle naissant consacre ainsi la suprématie du piano, de la symphonie et de la musique de chambre. Ces différents facteurs redéfinissent la cartographie musicale de l'Europe

Bibliographie indicative

Béatrice DIDIER, *La musique des Lumières : Diderot, " L'Encyclopédie ", Rousseau*, Paris, PUF, 1985.

Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, éd. Michel Noiray, Paris, Flammarion, 1992.

Giorgio PESTELLI, *La musique classique : l'époque de Mozart et de Beethoven*, Paris, Lattès, 1989.

Charles ROSEN, *Le Style classique : Haydn Mozart, Beethoven*, Paris, Gallimard, 2000.

Charles ROSEN, *Formes sonate*, Arles, Actes Sud, 1993.

André BOUCOURECHLIEV, *Beethoven*, Paris, Seuil, 1994.

Michel NOIRAY, *Vocabulaire de la musique à l'époque classique*, Paris, Minerve, 2005.

❖ MUSIQUE FRANÇAISE DE 1870 A 1918

RASSENDREN YVES

Divers aspects du renouveau de la musique française à partir de 1870 ; Franck et ses disciples, Fauré, Satie... Les grands novateurs du tournant du siècle : Debussy, Ravel.

Bibliographie indicative

MASSIN (Jean et Brigitte), *Histoire de la musique occidentale*, éd Fayard, 1998

Guide de la musique au Moyen-âge, Paris, Fayard, Collection les indispensables de la musique, 1999

CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique du Moyen-âge*, Paris, Fayard, coll. Les chemins de la musique, 2002

LE VOT Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris, éd Minerve, coll. Musique ouverte, 2001
+ articles dans le Bordas, *Histoire de la musique* (dictionnaire)

❖ MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1945 A NOS JOURS

REVOL PATRICK

Approche de divers styles musicaux représentatifs de la musique savante depuis 1945. Les compositeurs suivants seront plus particulièrement abordés : Cage, Varèse, Messiaen, Dutilleul Boulez, Ligeti, Reich. Ainsi que des compositeurs de musique électroacoustique ou spectrale.

UE8 TECHNIQUE MUSICALE – 6 ECTS – 48H TD

❖ ÉCRITURE MUSICALE

TOGNAN SAMSON

Harmonisation à 4 voix (clés instrumentales) :

Chants donnés et basses chiffrées.

Accords : +6 et +6 ; 7èmes d'espèces ; 9èmes de dominante avec et sans fondamentale.

Écriture en notes réelles. Langage tonal

❖ FORMATION MUSICALE

CAILLIEZ MATTHIEU

Le travail effectué en classe est dans le prolongement de la 1^e année de licence et du 1^{er} semestre de la 2^e année.

Bibliographie indicative

JOLLET Jean-Clément, *Jeux de rythmes... et jeux de clés*, Volume 6, Paris, Billaudot Editeur.

UE9 THÉORIE MUSICALE – 4 ECTS – 24H TD

❖ ANALYSE / COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

DEMEILLIEZ MARIE

Approfondissement des principales techniques d'analyse vues en 1^e année de licence : évolution du langage harmonique aux XIX^e et XX^e siècle, écriture fuguée, structures complexes.
Initiation au commentaire d'écoute.

Bibliographie :

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

❖ ACOUSTIQUE

ATTANE JEAN-PHILIPPE

UE10 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 36H CM/TD

❖ CHŒUR

FRINAULT MYRIAM

Clés de technique vocale, avec explications physiologiques, pour une pose de la voix, souple et naturelle.

Travail centré sur une œuvre phare, extraite du répertoire pour chœur mixte, pendant le semestre.
Présentation de l'œuvre lors du concert de fin d'année.

❖ ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER

FRINAULT MYRIAM

Harmonisation au clavier de mélodies simples de styles variés, dans un langage tonal.

Travail d'écoute de l'autre, à travers l'accompagnement d'un instrumentiste ou d'un chanteur.

UE11 LANGUE – 4 ECTS – 24H TD

Au choix

UE12 OPTIONS – 5 ECTS – 72H TD

❖ **PROJET ARTISTIQUE TUTEUR**

FRINAULT MYRIAM

RAMBAUD-GARCIA ISABELLE

Les Projets Artistiques Tutorés sont des concerts (organisés en 2 après-midi par semestre), dont le programme est entièrement conçu et réalisé par les étudiants.

Ceux-ci sont vivement incités à jouer en ensembles et à répéter tout au long du semestre, en dehors des cours universitaires. Ils présentent le fruit de leur répétitions lors de leur passage de 7 minutes. Le choix de l'œuvre est libre: il peut s'agir d'une création personnelle ou de l'interprétation d'une pièce existante, de musique de chambre ou de musique populaire, d'un mini spectacle musico-théâtral ou d'un moment musical pur...

Les objectifs de ces concerts imposés sont multiples:

- ils complètent la saison des concerts des musicologues, en ouvrant le champ des possibilités musicales
- ils mettent en valeur les qualités musicales des étudiants en musicologie
- ils incitent les musicologues à jouer en ensembles, donc à développer les facultés d'écoutes multiples et l'esprit de cohésion.

❖ **1 OPTION DE 24H AU CHOIX (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE, STAGE)**

1 option à choisir, possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue.

PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES

SEMESTRE 3		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE1	Histoire de la Musique	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE2	Technique musicale	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE3	Théorie musicale	48h TD	5	2
	Analyse			
	Acoustique			
UE4	Pratiques instrumentales	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale individuelle			
	Pratique instrumentale collective			
UE5	Langue	24 h TD	4	1
	Anglais			
UE6	Pratique musicale - option	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage) (1 matière au choix)			
SEMESTRE 4		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
UE7	Histoire de la Musique	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
UE8	Technique musicale	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
UE9	Théorie musicale	24h TD	5	2
	Analyse / commentaire d'écoute			
UE10	Pratiques instrumentales	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale collective			
	Pratique instrumentale individuelle			
UE11	Langue	24h TD	4	1
	Au choix			
UE12	Pratique musicale - Option	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, stage, acoustique) (1 matière au choix)			

RÈGLEMENT DES ETUDES DE MUSICOLOGIE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018

DOMAINE : ALL

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : MUSICOLOGIE

Parcours-type :

L1 *Histoire de l'art & archéologie (licence pluridisciplinaire)*

L1 *Sciences*

Parcours pédagogiques

L2 : *Musiques et Musicologie,*

Interprétation et pratiques musicales

L3 : *Musiques et Musicologie,*

Interprétation et pratiques musicales,

Métiers de l'enseignement

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale X formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : MARIE DEMEILLIEZ

RESPONSABLES DE L'ANNEE : ISABELLE GARCIA - RAMBAUD, MYRIAM FRINAULT, YVES RASSENDREN, PATRICK REVOL

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

La licence a pour objectif de doter les étudiants d'une vaste culture musicale d'une part, grâce à la découverte progressive de l'histoire de la musique, du Moyen-âge au XXIe siècle, avec une ouverture vers l'ethnomusicologie, et de solides compétences techniques d'autre part. Les étudiants travaillent leur oreille (formation musicale, écriture), leur voix, sont initiés à l'accompagnement et à la direction de chœur. Ces apprentissages bénéficient également des autres disciplines enseignées à l'UFR ARSH et à l'UGA, plus particulièrement de l'histoire de l'art et de l'acoustique.

Par ailleurs, la licence ambitionne pour les étudiants une maîtrise rigoureuse et fluide de l'expression française, à l'écrit et à l'oral, une maîtrise suffisante de l'anglais et des outils numériques de référence. Les compétences ainsi acquises sont des compétences musicales, mais aussi transversales, préparant l'étudiant vers un projet professionnel ou une poursuite d'étude vers les métiers de la musique, de l'enseignement ou de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

Volume horaire de la formation par année : L1 : 480h (L1 parcours Sciences : 606h) L2 : 504h L3 : 528h (L3 -480h pour le parcours *Métiers de l'enseignement et* pour le parcours *Interprétation et pratiques musicales*)

Article 4 : Composition des enseignements

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X obligatoire : S2 X S3 X S4 X langue à choix S5 X S6 X langue à choix

facultative : S1__ S2__ S3__ S4__ S5__ S6__

Stage :

X obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) en **L3 parcours *Métiers de l'enseignement***

X optionnel crédité d'ECTS (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X optionnel non crédité d'ECTS

Durée : _35h_

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Rapport de stage : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- Projets tuteurés : Néant

Article 5 : Modes de contrôles	
5.1 - Les modalités de contrôle	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
5.2 - Assiduité aux enseignements	
Aux cours :	Obligatoire.
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure. Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis avant le 15 octobre pour le 1 ^{er} semestre et le 15 février pour le 2 nd semestre.

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$ Une année peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$ Un semestre peut être acquis : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$ Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des matières qui la composent (note $\geq 10/20$),

	- soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE \geq 10/20) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves \geq 10/20
Bonification	Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) : Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des él.u.es, cette bonification sera accordée à tous les él.u.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él.u.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.
6.2 – Règle de progression	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- EXAMENS

Article 7 : Modalités d'examen	
7.1 – Modalités d'examen	
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine janvier session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1ère quinzaine mai session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine janvier session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1ère quinzaine mai session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p>

	Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine janvier juin	session de rattrapage : 2ème quinzaine juin
	Semestre 6 session 1 : 1ère quinzaine mai juin	session de rattrapage : 2ème quinzaine juin
7.2 – Absences aux examens		
En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.		
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>	
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>	
Article 8 – Organisation de la session 2		
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).	
Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>	

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L3 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur l'ENT

Article 11 : Redoublement

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ; - un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation. <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.</p>
Article 12 : Admission au diplôme	
12.1- Diplôme final de Licence	
	<p>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</p> <p>Règle de calcul de la note de licence :</p> <p style="text-align: center;">- moyenne des notes des semestres 5 et 6</p>
12.2- Règles d'attribution des mentions	
Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p>Passable : ≥ 10 et < 12</p> <p>Assez Bien : ≥ 12 et < 14</p> <p>Bien : ≥ 14 et < 16</p> <p>Très Bien : ≥ 16</p>
12.3- Obtention du diplôme intermédiaire	
DEUG	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant

Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.

Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers

Etudiants sportifs de haut niveau :

En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.

Etudiants en situation de handicap :

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

Fraude aux examens et à l'inscription :

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation

Article 18 : Mesures transitoires

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : ARSH

Année universitaire 2017 - 2018

Année de la Formation/Domaine/Mention : L2 ALL MUSICOLOGIE					Code Diplôme : ILMUS1					Date approbation CFVU : 15/06/2017								
Parcours-type : PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES					Code VDI : 106					N° de version dans l'accréditation : 2								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : ILL2MU					Formation Initiale								
Responsable de la Formation : MARIE DEMEILLIEZ					Code VET : 161					Présentiel								
Responsable de l'Année :					CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 1																		
UE1 Histoire de la musique		O	6	3													48	
liste hist musique (2 périodes à choix)							ECRIT	4H30	100%				ECRIT	4H30	100%			
UE2 Technique musicale		O	6	3														
Ecriture					ECrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%	NON			ECRIT	5H	100%		24	
Formation Musicale					ECrit et/ou Oral	40%	ECRIT	1H	30%	NON			ECRIT	1H	50%		24	
							ORAL		30%				ORAL		50%			
UE3 Théorie musicale		O	5	2													24	
Analyse					ECrit et/ou Oral	40%	ECRIT	3H	60%	NON			ECRIT	3H	100%		24	
Acoustique							ECRIT	2H	100%				ECRIT	2H	100%			
UE4 Pratiques instrumentales		O	5	2			*						*				24	
Pratique instrumentale individuelle																	24	
Pratique instrumentale collective																		
UE5 Langue		O	4	1													24	
Anglais					ECrit et/ou Oral	100%							ECRIT ET/OU ORAL		100%			
UE6 Pratique musicale-Option		O	4	1														
Choeur					Oral	100%							ORAL		100%	12	12	
Option (dont culture artistique Conservatoire, stage)(1 matière à choix)		X					*						*				24	
Total ECTS / Semestre			30	Total Nbre d'heures										60,00	180,00	24,00		

Commentaires :
* : en fonction du département organisateur

Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences
H u m a i n e s

CONTACTS

MUSICOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Pôle Scolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Responsable Agnès SOUCHON